

22 mai 2021 -11:03

Appartient à [Conseil des ministres du 21 mai 2021](#)

Modifications relatives à la déclaration anticipée en matière d'euthanasie

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant deux arrêtés royaux en matière de déclaration anticipée relative à l'euthanasie.

La loi du 15 mars 2020 prévoit que la déclaration anticipée relative à l'euthanasie a une durée illimitée. L'arrêté royal de 2003 qui limitait la durée de la déclaration anticipée doit par conséquent être modifié.

L'arrêté royal de 2007 sera à son tour adapté au Règlement général européen pour la protection des données. En outre, la procédure administrative concernant l'enregistrement de la déclaration anticipée relative à l'euthanasie sera simplifiée. À la demande des déclarants, les communes enregistrent leurs déclarations anticipées dans la base de données adéquate. La preuve de cet enregistrement ainsi que la déclaration sont ensuite remises au déclarant. Les déclarations anticipées papier ne sont ainsi plus envoyées ni stockées au sein du SPF Santé publique.

Le projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 avril 2003 fixant les modalités suivant lesquelles la déclaration anticipée relative à l'euthanasie est rédigée, reconfirmée, révisée ou retirée, et l'arrêté royal du 27 avril 2007 réglant la façon dont la déclaration anticipée en matière d'euthanasie est enregistrée et est communiquée via les services du Registre national aux médecins concernés

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be